

**Votre obligation
annuelle de DPC
est remplie** ✓

**Votre obligation
annuelle de DPC
est remplie** ✓

Etape 4

L'Organisme de DPC dispensant le programme vous délivre l'attestation de DPC qui devra être présentée en cas de contrôle

Etape 3

Suivez l'intégralité des étapes de votre programme de DPC

Etape 2

Choisissez votre programme de DPC et demandez votre inscription directement en ligne

Etape 1

Créez votre compte personnel sur www.mondpc.fr

Vous exercez à au moins 50% en mode libéral* ou en centre de santé conventionné ?

Etape 4

L'Organisme de DPC dispensant le programme vous délivre l'attestation de DPC qui devra être présentée en cas de contrôle

Etape 3

Suivez l'intégralité des étapes de votre programme de DPC

Etape 2

Pour vous inscrire : rapprochez-vous de votre employeur, de l'OPCA et de l'organisme dispensant le programme choisi

Etape 1

Consultez la liste des programmes de DPC disponibles depuis www.mondpc.fr et sur www.ogdpc.fr

Vous exercez à plus de 50% en tant qu'hospitalier, autre salarié ou autre libéral ?